

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-4055

présenté par
Mme Battistel

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Cohésion des territoires »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	0
Aide à l'accès au logement	0	15 000 000
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	0	0
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	15 000 000	0
Politique de la ville	0	0
Interventions territoriales de l'État	0	0
TOTAUX	15 000 000	15 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préserver les crédits du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT), liés aux Contrats de Plan Etat Régions, déclinés par les commissariats de massifs et dont la baisse dans le cadre du PLF 2025 suscite une très vive inquiétude émanant de l'ensemble des acteurs de la montagne publics comme privés.

Cette décision comptable et dénuée de vision stratégique impacterait directement les capacités d'action des acteurs publics, le risque étant d'affaiblir nettement le soutien aux projets de transition des territoires, particulièrement ceux situés en montagne, qui font face à des enjeux urgents alors qu'ils sont en première ligne face aux défis climatiques, économiques et sociaux.

En effet, et le récent rapport de la cour des comptes l'a démontré et à intimé aux acteurs publics d'agir, les zones de montagne subissent directement les effets du changement climatique qui mettent largement en péril une économie souvent exclusivement centrée sur le tourisme hivernal.

Il est donc urgent de favoriser une diversification économique durable pour assurer un avenir serein à ces régions. Mais cette transition exige des investissements adaptés que seul le FNADT, en tant que levier d'État, peut soutenir efficacement. Les catastrophes récentes liées aux inondations et éboulements comme ce fut le cas à La Bérard cet été vont jusqu'à mettre en péril l'habitabilité de certains territoires, à court terme.

Il est donc essentiel de garantir l'outil qu'est le FNADT en faveur du développement et du dynamisme de la ruralité en zone de montagne. le FNADT est aussi un outil de coopération central qui permet de penser l'avenir de ces territoires entre les forces vives qui en tirent bénéfice et les forces politiques en charge de la prévision et du développement de ces zones.

Chers collègues je vous appelle donc à garantir les crédits du FNADT pour 2025 et à s'engager pour la continuité de ce soutien pour les années à venir, j'espère vous avoir démontré à quel point ce financement est essentiel pour renforcer la cohésion des territoires, stimuler l'innovation locale et permettre aux régions de montagne de s'adapter aux réalités de demain afin de préserver un patrimoine naturel et humain d'une richesse inestimable.

Pour ce faire, l'amendement propose un transfert de 15 millions d'euros en AE et CP de l'action 01 – Aides personnelles du programme n° 109 « Aide à l'accès au logement » vers l'action n°11 - FNADT section locale « » du programme 112 « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire ».

Néanmoins, cette compensation vise seulement à respecter les règles de recevabilité budgétaire et nous demandons au gouvernement d'effectuer l'abondement de crédits qui s'impose.